

Mobilité électrique : le moment de bascule pour les collectivités

Alors que les acteurs locaux de l'énergie et du numérique ont rendez-vous au congrès de la FNCCR à Rennes dans quelques jours, le cabinet Tactis, qui accompagne plus de la moitié des projets de déploiement d'Infrastructures de Recharge de Véhicules Électriques (IRVE) menés par les collectivités en France, livre son analyse et insiste sur leur rôle majeur dans cette reconfiguration de l'espace public français. Le cadre est nouveau et il faut faire vite !

Un chantier colossal

Face aux enjeux environnementaux, exacerbés par un contexte de tensions sur l'énergie et le pouvoir d'achat, l'augmentation exponentielle du nombre de véhicules électriques et hybrides rechargeables sur nos routes - qui passera de 1 à 17 millions entre fin 2022 et 2035 - nécessite une croissance simultanée du nombre de points de charge ouverts au public. Ceux-ci doivent passer de 100.000 fin 2022 (62.000 à fin 2021) à 1 million d'ici 13 ans.

Outre un défi industriel et technique, ce chantier constitue un challenge économique et social pour les territoires, qui vise à reconfigurer l'espace public.

Un nouveau cadre à saisir

A l'instar du Plan gouvernemental France Très Haut Débit, qui permet le déploiement de la fibre de façon cohérente et équitable partout en France, l'État a récemment proposé un cadre et une méthodologie structurés ainsi que de fortes incitations financières pour réussir ce grand plan d'équipement du territoire.

Tactis qui, depuis 15 ans, accompagne les grands projets d'infrastructures et l'innovation territoriale, via des partenariats publics-privés, d'abord dans le numérique et depuis 2 ans dans la transition énergétique (IRVE, ENR, décarbonation), constate que la situation est en train de basculer.

Nicolas Potier⁽¹⁾, Directeur associé chez Tactis pilote actuellement une trentaine de schémas directeurs IRVE sur la cinquantaine déjà initiée en France. Il explique « *Alors que jusqu'à maintenant, les territoires ayant déployé des IRVE l'ont fait à une échelle relativement restreinte, nous entrons dans une nouvelle phase de la mobilité électrique. L'État, qui met les collectivités au centre de cette ambition énergétique, propose un cadre et une méthodologie structurés. C'est un levier considérable qu'il faut saisir, dans les temps impartis* ».

Des enjeux d'équité, d'investissement et d'attractivité

Le cabinet identifie actuellement 3 freins majeurs :

Les incertitudes sur le modèle économique : la fixation des prix à payer par les utilisateurs, dans un contexte inflationniste, implique des modélisations de multiples scénarii pour équiper les territoires de manière équitable. L'enjeu est de rester dans une équation économique soutenable, garante de la pérennité de l'intervention collective à moyen ou long terme.

La répartition des interventions publiques et privées par zones. Face à des métropoles, naturellement attractives pour des investisseurs privés ou engagées dans une démarche ZFE, les syndicats d'énergie prennent généralement le relais à l'échelle départementale, dans une logique d'aménagement équilibré du territoire. Cette articulation est nécessaire pour garantir l'attractivité des aires urbaines comme rurales.

La mobilisation du foncier : la collectivité doit arbitrer l'attribution de cette ressource rare, entre investisseurs privés et acteurs publics, afin de répondre à de multiples projets sur son territoire (IRVE, production photovoltaïque, ...).

Clés de succès : l'anticipation et l'actualisation permanente

Le niveau moyen d'investissement pour le déploiement d'une IRVE sur un département nécessite la mobilisation aujourd'hui de plusieurs dizaines de millions d'euros. Il impose donc aux collectivités une planification rigoureuse de cet effort dans les 10 prochaines années.

4 à 6 mois, en moyenne, sont nécessaires pour élaborer un schéma directeur IRVE (mise en place des outils de modélisation spatiale et économique, concertation et co-construction avec les acteurs locaux...). Sa mise en œuvre opérationnelle devra être suivie tout le long de la prochaine décennie et requiert une actualisation durant toute son exécution (1 à 2 fois par an) afin de tenir compte en permanence des retours d'expérience terrain.

Alors que désormais, un nouveau cadre définit clairement l'ambition et les processus, et compte-tenu de l'urgence environnementale, des besoins du marché automobile, de l'attente des utilisateurs et des délais impartis, il n'y a plus de temps à perdre...

Échanger avec Nicolas Potier (par téléphone ou au Congrès de la FNCCR) ?

A propos de :

Tactis est le cabinet de conseil français leader en matière d'aménagement numérique, d'ingénierie et de transformation numérique des territoires. Depuis 1995, il accompagne des acteurs publics et privés en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage ou expert métier dans les domaines des infrastructures de télécommunications (fibre, 4G, 5G, wifi, satellite), du développement de smart territoires (data centers, plateformes de services, objets connectés, mobilité, smart grids, e-inclusion, participation citoyenne), de systèmes d'information (schémas directeurs, gestion de la donnée, cybersécurité) et de transformation des organisations (démarches collaboratives innovantes, accompagnement du changement, modernisation des processus). Depuis sa création, Tactis a contribué à la réalisation de projets publics et privés représentant plus de 5 milliards d'euros d'investissements.

[1] Diplômé de Sciences Po Paris, spécialisé en modélisation économique et financière de projets public-privés, Nicolas Potier conçoit des projets de territoires intelligents et de transition écologique (ex. : Occitanie, Bourgogne Franche-Comté, Lot-et-Garonne, Mayenne, ...)